

CARNOKILL
Fiche d'inscription au club Saison 2020
Du 01 février 2020 au 31 janvier 2021

- NOM :
 - PRENOM :
 - Date de Naissance :/...../.....A
 - Adresse Postale :
.....
 - Numéro de Téléphone :-.....-.....-.....
 - Adresse Mail :
 - Pseudo Facebook :
 - **COTISATION ADULTE CLUB + LICENCE F.F.P.S : 70 €**
 - **COTISATION JEUNE (- de 18 ans) CLUB + LICENCE F.F.P.S : 30 €**
- A JOINDRE AVEC LA FICHE D'INSCRIPTION (OBLIGATOIRE): - UN CERTIFICAT MEDICAL DE MOIS DE 3ANS, D'APTITUDE AN LA PECHE DE LOISIR ET D'APTITUDE A LA PECHE SPORTIVE EN COMPETITION. - UNE PHOTOCOPIE DU PERMIS DE PECHE DE L'ANNEE 2019 (avec cotisation EGHO pour FFPS°) - UN CHEQUE DU MONTANT DE LA COTISATION (cotisation CLUB + cotisation FFPS) A L'ORDRE DE CARNOKILL
- CONDITIONS GENERALES :
DROIT A L'IMAGE : Les adhérents du club CARNOKILL sont prévenus que des photos et/ou vidéos les représentant seront faites lors de cette saison et autorise le club CARNOKILL à en faire usage sur le site et le face book du club. - DECHARGE DE RESPONSABILITE : Les adhérents sont entièrement responsables de leur propre sécurité lors de participation aux événements de l'association CARNOKILL. Rien ne peut rendre les organisateurs te l'association responsables de pertes, dommages, décès ou blessures, même si ceux-ci sont survenus lors de la participation à ces événements.
 - ENGAGEMENT DU MEMBRE : Véhiculer une bonne image de l'association CARNOKILL, même en dehors des événements. Respecter autrui, pêcheur ou non. Respecter l'environnement et les lieux de pêches. Dans le cadre de non d'une de ces règles, les membres du bureau pourront convenir après vote, d'une exclusion du club.
 - Fait le :A :
 - Signature :

- POUR LES PERSONNES MINEURS (moins de 18ans)
 - (En plus des 2 pages précédentes)

Personnes Majeur Responsable du mineur:

- NOM :
- PRENOM :
- Adresse Postale
.....
.....
.....
- Numéro de Téléphone :/...../...../...../.....
- Adresse Mail :
- Fournir un courrier d'autorisation Parental rédigé, daté et signé :
Précisant : Qu'il autorise au mineur :
 - La participation aux événements de l'association
 - Le transport par des membres de l'association pour tout événement
 - En cas d'accident, le transport des secours (Sapeur Pompiers, SAMU ...)
 - Que le mineur ne présente aucun problème de santé lui interdisant la pratique de la pêche sportive
 - Que le mineur a les bases de la natation
 - Que le mineur sera en possession d'un gilet de sauvetage lors des événements.
- Fait le : A :
- Signature Parentale :